

INFORMATION AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Par décision gouvernementale, tous les enfants des écoles maternelle et primaire devront retourner à l'école de manière obligatoire dès le lundi 22 juin prochain.

Nous venons de recevoir cet après-midi, le nouveau protocole sanitaire édité par le Ministère de l'Education Nationale. Nous vous renvoyons vers les directrices des écoles pour ce qui concerne l'organisation scolaire.

Pour notre part, nous tenions à vous informer que l'accueil périscolaire, l'ALSH du mercredi et la restauration scolaire rouvriront comme il en était avant le 11 mars dernier et la période de confinement.

Ainsi, et jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'accueil périscolaire sera ouvert du lundi au vendredi de 7 heures à 9 heures et de 17 heures à 19 heures, l'ALSH du mercredi fonctionnera de 9 heures à 17 heures et la restauration scolaire fonctionnera les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour y inscrire vos enfants, nous vous invitons à remplir d'ores et déjà le coupon de réservation joint à ce courrier et à le déposer dans la boîte aux lettres de l'accueil périscolaire « L'Ile aux Enfants » (derrière la mairie) avant le vendredi 19 juin à 17 heures.

Il est à noter que l'accueil pour les personnels prioritaires n'est plus effectif.

Enfin et bien évidemment, toutes les mesures sanitaires seront prises pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions. Vous pouvez contacter le Service Enfance-Jeunesse au 03.27.82.29.04. pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, **Madame, Monsieur,** nos plus sincères salutations.

La Municipalité





DU 22 JUIN AU 03 JUILLET 2020 - À rendre au plus tôt

Nom :

Prénom :

Nom de l'enseignant : **Téléphone des parents :**

Merci de cocher les cases correspondantes aux jours (matin, midi, mercredi et soir) où vos enfants devront être accueillis au sein de l'accueil périscolaire, en ALSH du mercredi et aux jours où vos enfants déjeuneront au restaurant scolaire.

ACCUEIL PERISCOLAIRE		
	MATIN	SOIR
LU 22		
MA 23		
ME 24*		
JE 25		
VE 26		
LU 29		
MA 30		
ME 1 ^{ER} JUIL.*		
JE 2 JUIL.		
VE 3 JUIL.		

ALSH DU MERCREDI	
	9H-17H
LU 22	
MA 23	
ME 24*	
JE 25	
VE 26	
LU 29	
MA 30	
ME 1 ^{ER} JUIL.*	
JE 2 JUIL.	
VE 3 JUIL.	

RESTAURATION SCOLAIRE	
LU 22	
MA 23	
ME 24*	
JE 25	
VE 26	
LU 29	
MA 30	
ME 1 ^{ER} JUIL.*	
JE 2 JUIL.	
VE 3 JUIL.	

**L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne de 9h à 17h (repas inclus). Il est réservé aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire.*

Toute réservation repas ou accueil périscolaire, sauf cas exceptionnel (maladie justifiée par certificat médical, rendez-vous extérieur) sera facturée, en cas d'absence prévenir le service enfance jeunesse au 03.27.82.29.04 ou la mairie au 03.27.82.29.19.

Date et signature :